Image not found or type unknown

Disponibilité fonction public

Par **tatalili59**, le **23/09/2010** à **08:56**

Bonjour,

je suis actuellement en arret maladie professionnelle je suis agent d'animation en halte garderie enfant de 3 mois a 3 ans j'ai demander un poste en ecole maternelle je n'est plus le droit de porter continuellement mais pas de place
j'aimerais demander un disponibilité mais quelque question se pose . est ce que je vais toucher une partie de mon salaire ou pas ? est ce que je peut retravailler dans le privée ou a mon domicile ? combien de temps dure la disponibilité ? dois-je faire un preavis ? combien de temps pour avoir l'accord de la disponibilité ? je vous remercie a l'avance de votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés